

Activités de 2005

Examen de l’Accord relatif à la qualité de l’eau dans les Grands Lacs

Consultations publiques tenues par la CMI

En juin, les gouvernements des États-Unis et du Canada envoient à la Commission mixte internationale des lettres lui demandant d’inviter le public à formuler des commentaires avant l’examen de l’Accord relatif à la qualité de l’eau dans les Grands Lacs qu’ils entreprendraient au printemps 2006. La CMI demande à un groupe consultatif de responsables des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent de l’aider dans la conception de son processus de collecte des commentaires du public. Avec l’aide des maires des villes du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, elle y tient 15 réunions publiques, dont la réunion biennale à Kingston, en Ontario. Pour rendre le processus accessible à ceux qui ne peuvent pas participer aux réunions publiques, la Commission organise aussi un dialogue Web durant quatre jours et invite les intéressés à lui transmettre des commentaires par lettre, télécopieur, téléphone sans frais et courriel. Plus de 4 000 personnes ont participé aux réunions publiques ou ont formulé des commentaires par tout autre moyen témoignant ainsi que les citoyens du bassin accordent une grande importance à l’Accord.

Synthèse de la consultation publique

La CMI prépare un rapport synthèse de la consultation publique et archive les commentaires du public, qu’elle fait parvenir aux gouvernements et qu’elle rend publics au début de 2006. Le rapport synthèse ainsi que des résumés et des transcriptions des réunions publiques et du dialogue Web sont affichés sur le site Web de la CMI à www.ijc.org.

Réunion biennale à Kingston

Plus de cinq cents chercheurs, fonctionnaires des gouvernements et citoyens intéressés de la communauté du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent ont discuté du *Douzième Rapport bienal sur la qualité de l’eau dans les Grands Lacs* lors de la Conférence sur les Grands Lacs et de la réunion biennale de la CMI qui ont eu lieu du 9 au 11 juin 2005 à l’Université Queen’s, à Kingston (Ontario). La première journée a été consacrée aux questions scientifiques

Réunions publiques tenues par la CMI sur l’examen de l’Accord relatif à la qualité de l’eau dans les Grands Lacs

Réunion biennale, Kingston (Ontario) :	du 9 au 11 juin
Montréal (Québec) :	le lundi 17 octobre
Duluth (Minnesota) :	le lundi 24 octobre
Thunder Bay (Ontario) :	le mardi 25 octobre
Sault Ste Marie (Ontario) :	le jeudi 27 octobre
Bay City (Michigan) :	le mardi 1 novembre
Green Bay (Wisconsin) :	le mardi 1 novembre
Chicago (Illinois) :	le mercredi 2 novembre
Detroit (Michigan) :	le mercredi 2 novembre
Windsor (Ontario) :	le mercredi 2 novembre
Cleveland (Ohio) :	le jeudi 3 novembre
Québec (Québec) :	le mardi 8 novembre
Midland (Ontario) :	le mardi 8 novembre
Toronto (Ontario) :	le mercredi 9 novembre
Rochester (New York) :	le jeudi 10 novembre

Conseil de la CMI aux gouvernements

Dans un document distinct du rapport synthèse de la consultation publique, la CMI présentera aux gouvernements son propre avis sur l’examen de l’Accord, fondé en partie sur les travaux menés par ses conseils consultatifs.

Le rapport Priorités 2003—2005

En vertu de l’Accord relatif à la qualité de l’eau dans les Grands Lacs, les conseils consultatifs de la CMI (le Conseil de la qualité de l’eau des Grands Lacs et le Conseil consultatif scientifique des Grands Lacs, en collaboration avec le Conseil des gestionnaires de la recherche sur les Grands Lacs et le Conseil consultatif international sur la qualité de l’air) terminent le rapport *Priorités* qui décrit les travaux des conseils ayant trait aux questions prioritaires durant le cycle 2003—2005. Les conseils concentrent leurs activités sur l’étude approfondie de sujets scientifiques et politiques liés à l’examen prévu de l’Accord relatif à la qualité de l’eau dans les Grands Lacs. Le résumé du rapport *Priorités* est publié en novembre 2005, et le rapport complet sera publié à l’été 2006.

et politiques d’avant-garde et les deux journées suivantes, à des séances favorisant les échanges sur des questions d’intérêt public, notamment des séances de discussion en groupe sur l’examen prévu par les gouvernements fédéraux de l’Accord relatif à la qualité de l’eau dans les Grands Lacs (AQEGL) et une table ronde sur le rôle de la CMI dans le cadre de l’Accord. M. David Schindler, scientifique canadien reconnu, et le journaliste David Suzuki ont formulé des commentaires qui ont suscité la controverse au sujet de l’état de santé de l’écosystème des Grands Lacs. L’honorable

Stéphane Dion, ministre de l’Environnement du Canada, l’honorable Leona Dombrowsky, ministre de l’Environnement de l’Ontario et l’honorable Ben Grumbles, administrateur adjoint pour les questions relatives à l’eau à l’Environmental Protection Agency des États-Unis, ont fait rapport sur les activités gouvernementales découlant de l’AQEGL.

Murray Charlton, spécialiste renommé à l’Institut national de recherche sur les eaux d’Environnement Canada, a reçu le Prix bienal de 2005 de la Commission mixte internationale pour l’activité scientifique relative aux Grands Lacs. La CMI honore M. Charlton pour les travaux scientifiques d’envergure auxquels il a consacré sa vie, notamment pour le rôle qu’il a joué durant 30 ans à la direction d’un programme de surveillance continue des nutriments, de la température et de l’oxygène dissous dans les lacs Érié et Ontario.

Étude sur le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent et examen de l’ordonnance d’approbation de la CMI

Le Groupe d’étude international sur le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent de la CMI a terminé ses travaux concernant une vaste gamme de nouvelles options possibles en matière de plans de régularisation et en a réduit l’éventail à trois plans de régularisation, chacun pouvant constituer une modification au régime de régularisation en vigueur. Les trois plans sont fondés sur diverses combinaisons d’avantages économiques et environnementaux qui servent les intérêts dans le réseau hydrographique du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent. Chaque plan respecte les objectifs de la Commission de produire des améliorations nettes sur les plans économique et environnemental. Afin de présenter l’ébauche des nouvelles options relatives au plan de régularisation, le Groupe d’étude et son Groupe consultatif sur l’intérêt public tiennent 15 réunions publiques à l’été 2005. Pour améliorer ses travaux, le Groupe d’étude se sert des commentaires recueillis lors de ces réunions et d’autres commentaires formulés lors de certaines réunions avec des groupes d’intérêts particuliers.

En 2005, la CMI confie l’exécution d’un examen indépendant portant sur certains aspects clés de l’Étude, notamment les études scientifiques et les analyses de certains travaux liés à l’environnement, l’érosion des côtes et les inondations, et sur les principaux modèles scientifiques de l’Étude à la National Academy of Sciences des États-Unis, qui collabore avec la Société royale du Canada. L’examen, qui se termine en décembre 2005 et qui peut être consulté sur le site Web de la CMI, ajoute des questions dont les commissaires tiendront compte lors de l’examen de l’ordonnance d’approbation de la CMI.

Le rapport final du Groupe d’étude sera publié au printemps 2006, et la CMI prévoit une période de 60 jours après la publication du rapport pour obtenir des commentaires. La Commission prévoit aussi tenir des audiences publiques sur l’ébauche de rapport qui vise à déterminer l’opportunité de réviser ou non l’ordonnance d’approbation délivrée pour le

BASSINS LIMITROPHES ET CONSEILS DE LA CMI

- Conseil international de contrôle du lac Osoyoos**
- Conseil international de contrôle du fleuve Columbia**
- Conseil international de contrôle du lac Kootenay**
- Agents accrédités du bassin St. Mary-Milk**
- Groupe de travail international sur les mesures administratives touchant les rivières St. Mary et Milk**
- Conseil international de la rivière Souris**
- Conseil international de la rivière Rouge**
- Conseil international de contrôle du lac à la Pluie**
- Conseil international de lutte contre la pollution de la rivière à la Pluie**
- Conseil international de contrôle du lac à la Pluie**
- Conseil international de contrôle du lac Supérieur**
- Conseil international de contrôle de la rivière Niagara**
- Conseil international de contrôle du fleuve Saint-Laurent**
- Groupe d'étude international sur le lac Ontario et le Saint-Laurent**
- Groupe d'étude international de la baie Missisquoi**
- Conseil international de la rivière Sainte-Croix**

- Conseils chargés d'administrer l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs**
- Conseil de la qualité de l'eau des Grands Lacs**
- Conseil consultatif scientifique des Grands Lacs**
- Conseil des gestionnaires de la recherche sur les Grands Lacs**
- Conseils dont les travaux couvrent l'ensemble de la frontière**
- Conseil consultatif international sur la qualité de l'air**
- Groupe de travail des professionnels de la santé**

Les zones grises représentent les bassins limitrophes

Le Canada et les États-Unis ont une frontière commune de plus de 8 800 kilomètres (5 500 milles), qui s'étend de l'Atlantique au Pacifique et (partie hors de la carte) qui sépare le Yukon et la Colombie-Britannique de l'Alaska.

Les plans d'eau constituent 3 800 kilomètres (2 400 milles) de cette frontière.

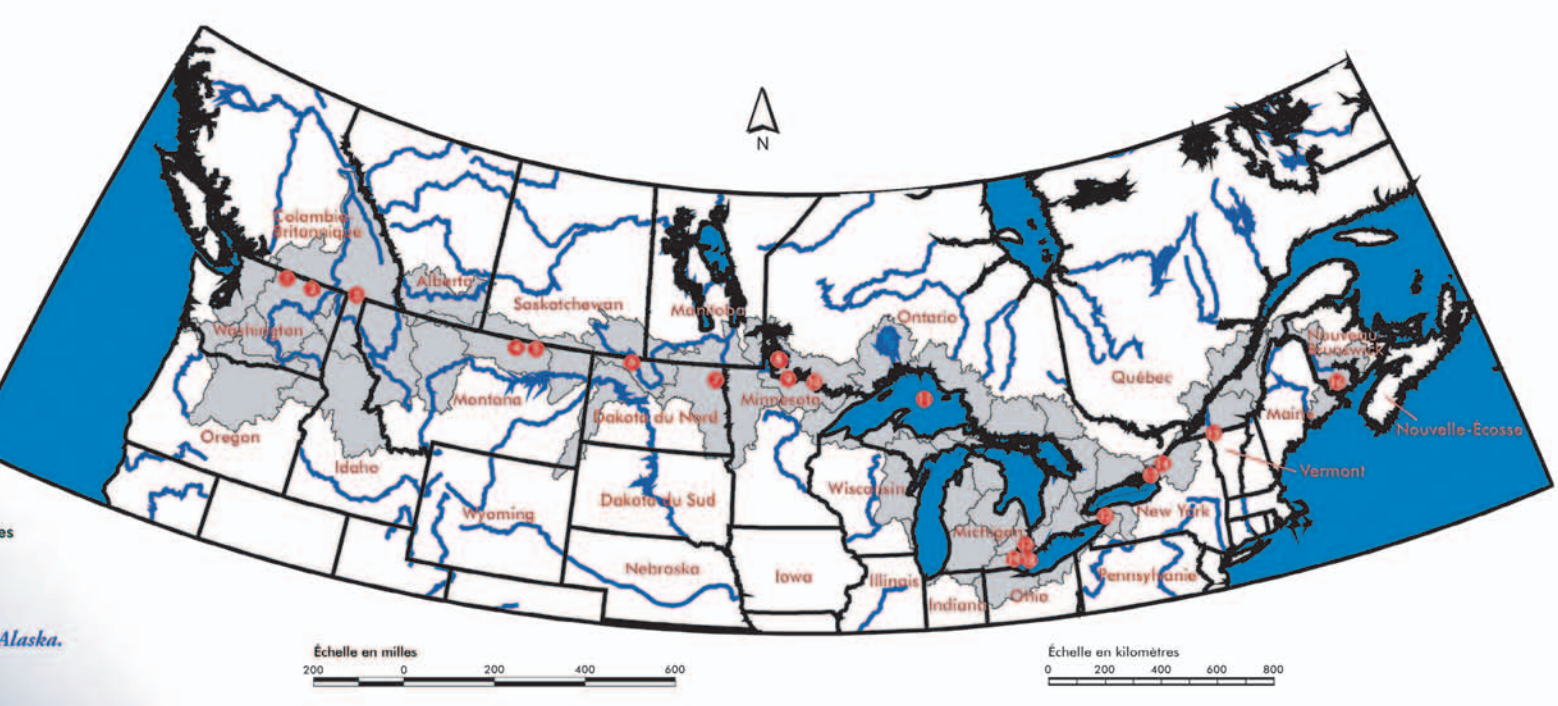
lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent; les dates des audiences publiques seront annoncées plus tard.

La Commission remercie, pour leurs compétences et leur dévouement, les quelque 100 personnes qui ont participé à l’Étude, notamment les conseillers techniques et les membres du Groupe consultatif sur l’intérêt public.

Plan d’étude des Grands Lacs d’amont

En octobre, la CMI publie une version révisée du *Plan d’étude des Grands Lacs d’amont pour l’examen de la régularisation des débits sortants du lac Supérieur*. Le Plan révisé, établi par l’Équipe de révision du plan d’étude des Grands Lacs d’amont, nommée par la CMI en mai, met à jour le plan de l’étude rédigé en 2002. L’étude examinera les améliorations possibles à la régularisation des débits sortants du lac Supérieur conformément à l’ordonnance d’approbation de la Commission à la rivière St. Mary entre Sault Ste. Marie (Michigan) et Sault Ste. Marie (Ontario). Les débits sortants influent sur les niveaux d’eau et les débits des lacs Supérieur, Michigan, Huron et Érié et sur les voies interlacustres.

Le plan révisé comprend aussi une étude des changements physiques passés et en cours dans la rivière Sainte-Claire et de leurs impacts sur les niveaux d’eau dans les lacs Michigan et Huron. Il intègre aussi les leçons tirées de l’étude quinquennale de la CMI sur le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent. L’Équipe de révision prend aussi en compte les commentaires recueillis durant l’été aux réunions publiques et ceux formulés dans des lettres et sur le site Web de la CMI.



Baie Missisquoi

La CMI paracheve ses travaux ayant trait aux questions renvoyées par les gouvernements des États-Unis et du Canada au sujet de la baie Missisquoi au Vermont et au Québec et publie son rapport final en mars. Les gouvernements ont demandé à la CMI d’évaluer les impacts transfrontaliers susceptibles d’être causés par l’enlèvement du pont-jetée et la construction d’un nouveau pont dans la baie Missisquoi. En se fondant sur le rapport du Groupe de travail international de la baie Missisquoi et sur les consultations publiques, la Commission conclut que le pont-jetée n’a pas d’incidences sur les niveaux d’eau et les débits du côté canadien. Elle conclut aussi que ni le pont-jetée ni le projet de nouveau pont ne causent de pollution qui pourrait nuire à la santé humaine ou aux biens au Canada ou aux États-Unis. En plus de se pencher sur les questions précises faisant l’objet de renvoi, la CMI constate que la dégradation de la qualité de l’eau dans la baie Missisquoi crée une situation nuisible à la santé et aux biens dans les deux pays et elle presse les États-Unis et le Canada à investir davantage pour accélérer la mise en œuvre de programmes intérieurs de réduction des concentrations de phosphore dans la baie. À son avis, il faudrait démolir le pont-jetée parce que les résidents estiment, indépendamment des conclusions des études scientifiques, qu’il contribue à la pollution de la baie. L’enlèvement du pont-jetée devrait stimuler des interventions pertinentes et équivalentes tant du coté vermontois que du côté québécois. L’État du Vermont a réagi au rapport de la CMI et a entrepris, en août 2005, le processus de planification de l’enlèvement du pont-jetée de la baie Missisquoi et de celui de la baie Carry dans le lac Champlain.

Rivières St. Mary et Milk

En janvier, la CMI nomme les membres de son Groupe de travail international sur les mesures administratives touchant les rivières St. Mary et Milk. Les membres sont issus des deux gouvernements fédéraux, des provinces de l’Alberta et de la Saskatchewan et de l’État du Montana; un consultant indépendant fait aussi partie du Groupe. On invite particulièrement les Premières nations et les tribus de la région à participer au Groupe comme observateurs. Durant leur première réunion qui a lieu en février, les membres du Groupe de travail étudient les possibilités d’améliorer les procédures administratives actuelles de répartition des eaux de ces rivières en vue d’optimiser l’utilisation et la réception des eaux qui sont attribuées aux deux pays suivant l’ordonnance rendue par la Commission en 1921.

Depuis février, le Groupe de travail se réunit plusieurs fois dans les deux pays pour examiner les options relatives à l’amélioration des procédures administratives actuelles de répartition des eaux. Il organise également des réunions informelles avec les utilisateurs de ces eaux pour discuter des travaux en cours.

Le Groupe de travail publie son rapport au printemps 2006 et prévoit offrir au public intéressé des bassins des rivières St. Mary et Milk l’occasion d’examiner et de commenter les travaux du Groupe en mai.

Historique et mission



Le Traité des eaux limitrophes de 1909 a suscité la création de la Commission mixte internationale (CMI) qui aide les gouvernements du Canada et des États-Unis à prévenir et à résoudre les différends transfrontaliers concernant surtout l'eau et l'environnement. Pour ce faire, la Commission mène des enquêtes, donne des conseils et délivre des permis autorisant certains travaux dans les eaux frontalières et transfrontalières. En outre, elle tient les gouvernements au courant de tout nouveau problème transfrontalier, de façon qu'ils puissent intervenir rapidement.

La CMI se compose de sections, à Washington (D.C.) et à Ottawa (Ontario), financées par leurs gouvernements respectifs, ainsi que du Bureau régional des Grands Lacs à Windsor (Ontario), qui est binational et financé par les deux pays. En général, la Commission confie la surveillance courante des projets qu'elle approuve et les enquêtes à des conseils de contrôle, des conseils de surveillance et d'enquête, des conseils consultatifs, des groupes de travail et des agents accrédités. Ces groupes et agents, nommés par elle, procèdent aussi à l'évaluation de la qualité environnementale des Grands Lacs et d'autres bassins hydrographiques partagés et ils cernent les nouveaux problèmes transfrontaliers de qualité de l'air.

Le Traité des eaux limitrophes prévoit que les gouvernements du Canada et des États-Unis peuvent soumettre des questions ou des différends à la CMI pour qu'elle les examine et fasse rapport de ses conclusions. Lorsque la Commission reçoit un tel « renvoi », elle constitue habituellement un conseil d'enquête ou un groupe de

travail, qui examinent les faits et prodiguent des conseils sur les questions. Après que la Commission a présenté son rapport, les gouvernements peuvent lui demander de surveiller en permanence la mise en œuvre des recommandations qu'elle y formule. La Commission forme d'ordinaire un conseil pour l'aider à exécuter cette fonction.

Selon l'Accord de 1978 relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, la CMI aide les deux pays à appliquer des mesures pour améliorer et protéger les Grands Lacs et elle évalue les programmes et les progrès des gouvernements du Canada et des États-Unis en ce sens. La Commission rend compte aux administrations fédérales, étatiques et provinciales, ainsi qu'au public, des réalisations et des faiblesses en fonction des objectifs de l'Accord. Elle le fait principalement par l'entremise de ses conseils consultatifs des Grands Lacs et de son Bureau régional des Grands Lacs.

Sous le régime du Traité des eaux limitrophes, la CMI s'occupe des demandes relatives aux barrages hydroélectriques et à d'autres ouvrages situés dans les eaux le long de la frontière canado-américaine afin de protéger tous les intérêts des effets des projets. Si la Commission rend une ordonnance d'approbation à l'égard d'un ouvrage, elle constitue normalement un conseil pour en surveiller l'exploitation. Le conseil veille à ce que les exigences de l'ordonnance soient respectées.

La CMI surveille les débits aux ouvrages des rivières Sainte-Croix et Niagara et des fleuves Saint-Laurent et Columbia, et aux décharges des lacs Supérieur et Namakan, du lac à la Pluie, du lac des Bois et des lacs Kootenay et Osoyoos. Par ailleurs, elle gère la répartition des eaux des rivières Souris, St. Mary et Milk (voir à la page précédente la carte localisant les conseils).

Les efforts continus de la Commission reposent sur la prémisse selon laquelle les gens du milieu, à condition de recevoir l'aide nécessaire, sont les mieux placés pour résoudre des problèmes transfrontaliers locaux. La Commission croit que de bonnes capacités de mise en confiance et de résolution de problèmes à l'échelle du bassin contribueront considérablement à prévenir et à réduire, voire à éliminer, la nécessité d'impliquer directement les deux gouvernements nationaux ou la CMI, à la demande de ceux-ci, afin de résoudre les problèmes touchant un bassin international. À cette fin, la Commission s'efforce, avec des partenaires locaux dans le bassin de la rivière Rouge, de limiter les risques d'inondation, d'élargir la participation des intéressés et d'améliorer la compréhension globale du bassin fondée sur les connaissances scientifiques. De plus, elle essaie d'adopter une approche plus à l'échelle du bassin hydrographique à l'égard d'autres bassins transfrontaliers dont elle s'occupe, entre autres par la modélisation hydrologique du bassin de la rivière à la Pluie et la cartographie des zones transfrontalières du bassin de la rivière Sainte-Croix.

Qualité de l'air

Commentaires du public au sujet du Rapport d'étape concernant l'Accord sur la qualité de l'air

En 2005 se termine la période de commentaires du public au sujet du Rapport d'étape de 2004 des gouvernements du Canada et des États-Unis concernant l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air. Au début de 2006, la CMI publie un rapport synthèse des commentaires du public qu'elle présente aux deux gouvernements fédéraux.

Atelier sur la surveillance et la modélisation de la qualité de l'air et la communication

Avec le soutien d'Environnement Canada et de la National Oceanic and Atmospheric Agency, le Conseil consultatif international sur la qualité de l'air de la CMI tient en mars un atelier sur la surveillance et la modélisation de la qualité de l'air et la communication. L'atelier porte sur trois thèmes : examen de la surveillance de la qualité de l'air au sol aux États-Unis et au Canada, en particulier dans la zone frontalière; application de la télédétection aux mesures, à la modélisation et à la gestion de la qualité de l'air, et l'élaboration d'indices de qualité de l'air et de technologies de prévision de la qualité de l'air associées à utiliser dans les communications avec le public. La CMI publiera un rapport sur cet important atelier au printemps 2006.

Pour obtenir des copies des rapports de la CMI, on peut consulter le site Web de la Commission à www.ijc.org ou communiquer avec un des bureaux de la CMI.

*Photographie figurant sur la couverture :
L'Institut national de recherche sur les eaux*

Barrage Grand Coulee

Le 25 avril 2003, la Canadian Columbia River Inter-Tribal Fishery Commission (CCRIFC) demande à la Commission mixte internationale (CMI) d'établir toutes autres ordonnances qui pourraient être nécessaires afin d'exiger que le demandeur de l'ordonnance d'approbation délivrée par la CMI en 1941 à l'égard du barrage et du réservoir Grand Coulee, en l'occurrence le gouvernement des États-Unis, prenne des dispositions convenables et suffisantes pour protéger les intérêts des Autochtones du Canada dont les activités de pêche auraient été compromises par l'aménagement et l'exploitation du barrage et du réservoir et qu'il paie une indemnité pour les dommages causés. Après avoir reçu confirmation du gouvernement du Canada, le 3 juin 2004, que la CCRIFC peut représenter les Premières nations dans ce dossier, la CMI demande à la CCRIFC de préciser si elle prétend que les dommages occasionnés aux activités de pêche des Premières nations ont été causés par la hausse des niveaux naturels du fleuve Columbia à la hauteur de la frontière et plus au nord ou s'ils ont été causés par l'aménagement, l'entretien ou l'exploitation du barrage Grand Coulee, ou par un ou plusieurs autres facteurs. Le 5 mai 2005, la CCRIFC répond à la CMI qui demande aux intéressés de lui faire parvenir toute observation sur ce dossier à la fin de janvier 2006 au plus tard.

Le projet concernant l'histoire

La CMI embauche deux universitaires pour qu'ils rédigent l'histoire du Traité des eaux limitrophes. Le document sera publié en 2009 dans le cadre des fêtes soulignant le centenaire du Traité.



Commission mixte internationale

Canada et États-Unis

Rapport annuel 2005

Nous sommes heureux de présenter le rapport annuel qui décrit les activités de la Commission mixte internationale en 2005.

La Commission mixte internationale s'emploie à prévenir et à résoudre les différends entre les États-Unis d'Amérique et le Canada en vertu du *Traité des eaux limitrophes de 1909* et veille au bien commun des deux pays en tant qu'organe indépendant et objectif consultant les deux gouvernements.

En particulier, la Commission étudie les demandes d'approbation de projets d'ouvrages touchant les eaux frontalières et transfrontalières et peut réglementer l'exploitation de ces ouvrages. Elle assiste les deux pays pour la protection de l'environnement dans les régions frontalières, y compris l'application de l'*Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs* et l'amélioration de la qualité de l'air dans les régions frontalières, et renseigne les gouvernements sur les nouveaux enjeux qui pourraient être sources de litiges entre les deux pays.



Herb Gray Le très hon. Herb Gray
Président
Section canadienne

Dennis L. Schornack Dennis L. Schornack
Président
Section américaine

Robert Gourd Robert Gourd
Commissaire

Jack Blaney Jack Blaney
Commissaire

Irene B. Brooks Irene B. Brooks
Commissaire

Allen I. Olson Allen I. Olson
Commissaire



COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE
SECTION AMÉRICAINE
1250 23rd Street NW, Suite 100
Washington, DC 20440
Téléphone (202) 736-9000
Télécopieur (202) 467-0746
Courriel : commission@washington.ijc.org

www.ijc.org

COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE
BUREAU RÉGIONAL DES GRANDS LACS
100, avenue Ouellette, 8^e étage
Windsor (Ontario) N9A 6T3
ou :
P. O. Box 32869
Detroit, MI 48232
Téléphone (519) 257-6700 ou (313) 226-2170
Télécopieur (519) 257-6740
Courriel : commission@windsor.ijc.org